

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MAI 2006**

Délibération
n° 2006.05.144

**Conception et
réalisation du parc
des expositions et
des manifestations
: avenant n° 12**

LE CINQ MAI DEUX MILLE SIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 avril 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean BOUGETTE à Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, François ELIE à Gérard MARQUET, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

**EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / PARC DES
EXPOSITIONS**

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**CONCEPTION ET REALISATION DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES MANIFESTATIONS :
AVENANT N° 12**

Par délibération n° 381 du 21 novembre 2003, vous avez retenu le groupement dont le mandataire est la société VILQUIN pour concevoir et réaliser le parc des expositions et des manifestations, pour un montant de 10 310 576 € HT.

Les 11 avenants précédents ont fait passer le montant du marché de 10 310 576 € HT à 11 946 951,05 € HT, soit une augmentation de 15,87% par rapport au montant initial du marché.

Le Comité de suivi du 16 mars 2006 a validé des prestations complémentaires décomposées de la manière suivante :

Travaux en plus-value :

- Mur rideau hall principal – modification vitrage vert à bleu 10 790,00 € HT

Total travaux en plus-value : 10 790,00 € HT

Honoraires architecte (cabinet AXIALE) et mandataire (Entreprise VILQUIN) :

- taux de 17,8% du montant des travaux : 1 920,62 € HT

TOTAL GENERAL EN PLUS-VALUE : 12 710,62 € HT

Le montant total de l'avenant est de 12 710.62 € HT soit 0,12 % du montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 28 mars 2006,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 11 avril 2006,

Vu l'avis favorable de la de la commission d'appel d'offres du 26 avril 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°12 au marché de conception-réalisation ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant total en plus-value de 12 710,62 € HT.

Le montant total du marché passe donc de 11 946 951,05 € HT à 11 959 661,67 € HT, soit une augmentation de 15,99% par rapport au montant initial du marché, en tenant compte des 11 avenants passés précédemment.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 2313 – sous-fonction 90 – opération 2005.01 – autorisation de programme 1.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 19 mai 2006	<u>Affiché le :</u> 22 mai 2006